



RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré
tactiques (PAFI-T) des unités d'aménagement 062-51 et 062-52

Réalisé par la

Conférence régionale des élu(es) de Lanaudière

et la

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire

Pour le compte du

Ministère des Ressources naturelles du Québec

Adopté le 18 avril 2013



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-T



Rédaction	Vincent Miville, <i>ing.f.</i> Claudine Ethier, <i>ing.f.</i>	Conseiller CRRNT Conseiller CRRNT
Coordination	Chantal Duval, <i>biol.</i>	Coordonatrice CRRNT
Révision linguistique	Jacinthe Bourgoin	Secrétaire CRÉ Lanaudière

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
3 rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec, J6E 2K3
450-759-3444

Ministère des Ressources naturelles

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150 rue St-Michel
Ste-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450-886-0916



<u>1.</u>	<u>MISE EN CONTEXTE</u>	<u>- 4 -</u>
<u>1.</u>	<u>CONSULTATION PUBLIQUE</u>	<u>- 5 -</u>
<u>2.</u>	<u>RECUEIL DES COMMENTAIRES</u>	<u>- 6 -</u>
<u>3.</u>	<u>SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE.....</u>	<u>- 6 -</u>
3.1.	PAFI-T.....	- 6 -
3.2.	PAFI-O.....	- 7 -
3.3.	SÉANCE COMPLÉMENTAIRE	- 8 -
<u>4.</u>	<u>SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....</u>	<u>- 9 -</u>
4.1.	DONNÉES DE PARTICIPATION	- 9 -
4.2.	Liste de personnes ou organismes ayant émis des commentaires.....	- 10 -
<u>5.</u>	<u>COMMENTAIRES PAFI-T</u>	<u>- 10 -</u>
5.1.	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	- 10 -
5.2.	COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES	- 12 -
<u>6.</u>	<u>RECOMMANDATIONS</u>	<u>- 19 -</u>
<u>7.</u>	<u>CONCLUSION.....</u>	<u>- 20 -</u>
	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>- 22 -</u>
	<u>ANNEXE 1</u>	<u>- 23 -</u>
	<u>ANNEXE 2</u>	<u>- 24 -</u>
	<u>ANNEXE 3</u>	<u>25</u>



1. MISE EN CONTEXTE

Alors qu'auparavant la gestion du milieu forestier pouvait se résumer à l'exploitation du bois, un esprit de démocratisation des ressources et du territoire commence à germer dans l'esprit des principaux acteurs de ce milieu. Cette prise de conscience a permis de mettre fin au régime des concessions forestières, vers la mise en place d'un nouveau régime forestier en 1986, permettant de consolider cette aspiration démocratique du territoire forestier québécois (Coulombe *et coll.* 2004).

À l'aube des années 2000 est survenue l'émergence de valeurs environnementales au sein de la population concernant la gestion du milieu forestier. À cette nouvelle vision des ressources naturelles, s'ajoute une remise en question de la gestion des forêts du domaine de l'État, déclenchée par la diffusion du pamphlet cinématographique « *L'erreur boréale* ». En réponse au tollé créé par cette problématique, le gouvernement a mis sur pied la Commission Coulombe, portant sur la gestion de la forêt publique québécoise. Parmi les recommandations de cette commission se retrouvaient la décentralisation (régionalisation), la gestion intégrée des différentes ressources du milieu forestier, la consultation du public et la prise en charge de l'aménagement forestier par le ministère des Ressources naturelles (MRN) alors que cette responsabilité incombait auparavant aux industriels.

Le rapport de la commission Coulombe a mené à l'adoption en mars 2010 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), qui préconise des changements draconiens dans les rôles et responsabilités liés à la planification forestière. Elle accorde entre autres au MRN l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux.¹ Ces plans d'aménagement se déclinent sous trois formats différents, soit :

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O)

Le PAFI-O contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront les travaux commerciaux² et non commerciaux³. De plus, le PAFI-O intègre la localisation potentielle de chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T)

Le PAFI-T contient notamment les possibilités forestières par essences et groupes d'essences, les objectifs d'aménagement et de production de matière ligneuse, les stratégies d'aménagement forestier, la localisation

¹ MRNF, *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés et les plans d'aménagement spéciaux*, 2011

² Travaux impliquant la coupe de bois.

³ Travaux qui font suite à la coupe de bois et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela inclut notamment la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

des secteurs qui seront soumis à une intensification de la production ligneuse et les principales infrastructures projetées.

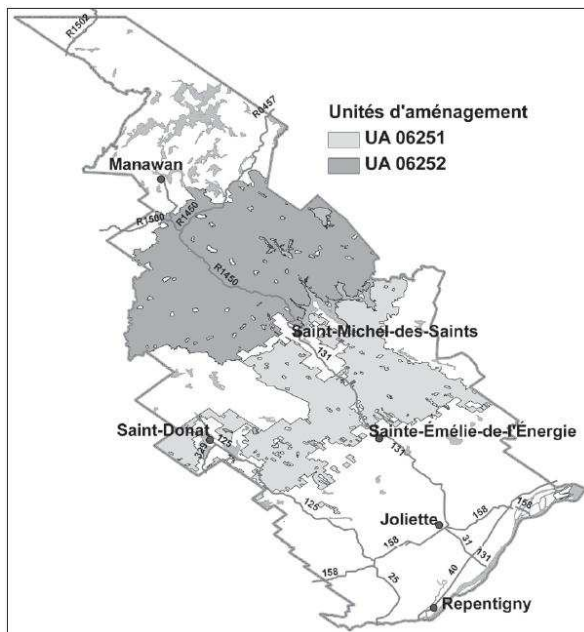
Plan d'aménagement spécial

Le plan d'aménagement spécial s'applique lorsque d'importants massifs forestiers sont affectés ou ravagés par une perturbation naturelle (feux de forêt, épidémies d'insectes ou chablis). Le MRN prépare et applique un plan spécial d'aménagement en vue d'assurer la récupération des bois et, au besoin, pour remettre en production les secteurs affectés.

Pour la région de Lanaudière⁴, la consultation publique a été organisée et menée par la Conférence régionale des élus(es) (CRE), par l'entremise de sa Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT). L'objectif de cette consultation était de permettre à l'ensemble de la population de consulter les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques et opérationnels préparés par le MRN et d'exprimer leurs préoccupations relatives à cette planification. Cette planification intégrée concerne les unités d'aménagement (UA) 62-51 et 62-52 de la région de Lanaudière.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

FIGURE 1 : UA 62-51 ET 62-52



La période de consultation des PAFI-T s'est déroulée du 15 novembre 29 décembre 2012. La population a été informée par l'entremise des journaux locaux, du site internet de la CRÉ/CRRNT et du MRN ainsi que par l'envoi de courriers électroniques spécifiques aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, représentants de la CRRNT et de la Table GIRT 062, etc.).

L'avis public a été publié les 7 et 10 novembre 2012 dans les cinq journaux locaux qui couvrent l'ensemble de la région administrative, soit l'Hebdo Rive-Nord, l'Action D'Autray, l'Action Joliette,

⁴ La région de Lanaudière compte d'autres UA dont la responsabilité reliée à la planification forestière incombe aux régions administratives voisines.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 061-52 et 064-51.

Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-T



le Trait d'Union et l'Express Montcalm (voir annexe I). Plus de 200 représentants d'organismes ont été avisés les 7 et le 11 novembre 2012 par courrier électronique. Dès le premier jour, la CRÉ Lanaudière et le MRN ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leurs sites web respectifs :

www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

http://www.cre-lanaudiere.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Communiqu%C3%A9-presse-PAFI_7-nov-2012_final2.pdf

2. RECUEIL DES COMMENTAIRES

Les organismes et particuliers intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre des commentaires en lien avec la consultation publique par le biais du site internet du MRN. Ces derniers pouvaient aussi effectuer un dépôt direct de leurs commentaires auprès de représentants de la CRÉ et du MRN. Il était également possible de consulter tous les documents relatifs à la consultation publique directement au bureau régional du MRN et à celui de la CRÉ Lanaudière, à condition de prendre rendez-vous avec un responsable. Les documents pouvaient être consultés aux deux adresses suivantes:

Bureau de la direction générale en région du Ministère des Ressources naturelles
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec J0K 2K0

Bureau de la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière
3, rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec J6E 2K3

3. SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

La CRÉ/CRRNT, en collaboration avec le MRN, a organisé une séance d'information publique le 14 novembre 2012 au Club de Golf de Joliette (voir le projet d'ordre du jour en annexe 2). Plus de 25 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir annexe 3). Cette séance permettait au personnel du MRN de présenter le PAFI-O et le PAFI-T directement au public.

3.1. PAFI-T

Dans un premier temps, le MRN a expliqué au public la pertinence du PAFI-T. Par la suite, il a présenté, détaillé et vulgarisé ces différentes sections:

- Contexte légal de l'aménagement forestier
- Historique de la politique et de l'administration du territoire forestier
- Orientation nationale (Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF))



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

- Historique, ressource et utilisation du territoire
 - Portrait forestier
 - Historique d'utilisation du territoire forestier
 - Description du territoire d'analyse
 - Cartographie du territoire concerné
- Objectifs d'aménagement
 - Stratégie écosystémique
 - Enjeux
 - Stade de développement
 - Composition
 - Structure interne
 - Bois mort
 - Espèces sensibles à l'aménagement
 - Milieux humides d'intérêts
 - Objectifs et indicateurs
 - Écarts entre les objectifs et le portrait actuel
 - Pistes de solution pour réduire les écarts
- Stratégie d'aménagement
 - Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)
 - Scénarios sylvicoles
 - Infrastructures
 - Superficies prévues en aménagement forestier
- Mise en application et suivi des travaux
- Responsables de la planification

Suite à la présentation, une période de questions fût allouée pour permettre au représentant du MRN de répondre aux nombreux questionnements du public.

3.2. PAFI-O

Dans un second temps, M. Guillaume Tremblay du MRN a poursuivi la présentation en résumant le PAFI-O et particulièrement les traitements commerciaux reliés à ce dernier. Ensuite, Mme Julie Lefrançois, responsable de la sylviculture non commerciale pour le MRN, a pris la parole pour expliquer les travaux non-commerciaux et l'ampleur de ceux-ci dans les prochaines années. La nature de la présentation se résume aux points suivants :

- Traitements sylvicoles commerciaux (récolte d'arbre ayant un dhp⁵ ≥ 10 cm)
 - Coupes partielles (≤ 50 % de la surface terrière⁶)
 - Coupes de régénération (> 50 % de la surface terrière)

⁵ dhp : diamètre à hauteur de poitrine

⁶ Surface terrière : La surface terrière d'un peuplement correspond à la surface de toutes les sections transversales des troncs des arbres présents, sur un hectare de forêt, mesurées à 1,30 m de hauteur (diamètre à hauteur de poitrine : dhp) et s'exprime en m²/ha.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-T



- Possibilité forestière
- Stratégie d'aménagement forestier
- Volumes attribuables
- Secteur d'intervention potentiel vs secteur d'intervention
- Superficies de coupe et infrastructures (ponts, ponceaux et chemins) prévues au PAFI-O
- Traitements sylvicoles non commerciaux
 - Traitements cultureux de remise en production
 - Préparation de terrain
 - Reboisement
 - Traitements cultureux de peuplements régénérés
 - Dégagement
 - Éclaircie précommerciale
- Stratégie d'aménagement forestier retenue pour les traitements sylvicoles non commerciaux (superficies proportionnelles aux travaux commerciaux antérieurs)
- Cartes et présentation des chantiers commerciaux et non commerciaux prévus au PAFI-O

La présentation du PAFI-O s'est poursuivie par une période de questions qui a permis de répondre aux questions directes du public présent à cette séance d'information.

3.3. SÉANCE COMPLÉMENTAIRE

L'Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ) a convié la CRÉ Lanaudière à une rencontre organisée avec les membres de l'ATPQ afin que ces derniers puissent constater les activités d'aménagement forestier qui se dérouleront sur les différents territoires de piégeage présents dans les UA 62-51 et 62-52. M. Vincent Miville de la CRÉ Lanaudière a ainsi présenté brièvement le PAFI-O et le PAFI-T aux 75 personnes réunies à cette occasion. Il en a profité pour expliquer aux trappeurs la nature de la consultation publique et la procédure pour déposer des commentaires sur les PAFI en lien avec cette consultation publique. De nombreuses questions furent soulevées par les trappeurs présents, notamment en ce qui a trait aux activités d'aménagement réalisées, aux chantiers d'intervention prévus et à la place occupée par la faune dans la planification forestière.



4. SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

4.1. DONNÉES DE PARTICIPATION

Dates de la consultation publique	PAFI-T – 15 novembre au 29 décembre 2012
Rencontres d'information	
Séance d'information du public	14 novembre 2012 Club de Golf de Joliette 20 participants confirmés (+ de 5 n'ayant pas signé le formulaire) 8 organisateurs (2 représentants de la CRÉ Lanaudière et 6 représentants du MRN)
Séance complémentaire à la rencontre de l'ATPQ	29 novembre 2012 Centre de formation de tir de Joliette +/- 75 participants
Consultation des plans	
MRN	0
CRÉ Lanaudière	0
Site Internet du MRN	3



4.2. LISTE DE PERSONNES OU ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas la totalité de liste des personnes présentes à la consultation publique du 14 novembre (annexe 3)

Nom	À titre personnel	Pour un organisme
Yannick Dufour (Sépaq)		X
Sébastien Bergeron	X	
Bertrand Grenier (Regroupement des Locataires des Terres Publiques)		X

5. COMMENTAIRES PAFI-T

La CRÉ Lanaudière est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique des PAFI-O et PAFI-T, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MRN. Nous exposerons ici les différents commentaires émis dans le cadre de cette consultation. Nous avons effectué un tri des commentaires pour que ceux-ci soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit des commentaires, soit pour le PAFI-O ou pour le PAFI-T. Les commentaires furent interprétés, rassemblés et synthétisés par l'auteur du rapport afin de rendre l'information présentée uniforme.

Les commentaires émis dans cette section sont relatifs au PAFI-T présenté par le MRN pour les UA 62-51 et 62-52 de Lanaudière. Dans un premier temps nous résumerons les commentaires généraux qui ont été émis en lien avec le PAFI-T. Par la suite, nous consacrerons une section aux commentaires spécifiques. Nous regrouperons les commentaires du public par section du PAFI-T de manière à synthétiser adéquatement l'information et en permettre une analyse pertinente et efficace.

5.1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Réserves fauniques – Yannick Dufour (Sépaq)

À plusieurs endroits dans le PAFI-T, nous constatons que plusieurs fiches VOIC⁷ devront être définies. Ceci a pour conséquence d'empêcher une évaluation adéquate du PAFI-T. De plus, nous constatons l'absence de modalités associés au RADF⁸ ainsi qu'à

⁷ VOIC : Valeur, Objectif, Indicateur, Cible

⁸ RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts



la SADF⁹. Il faudra s'ajuster lorsque ceux-ci seront disponibles. Toutefois, il faut absolument prévoir des mesures transitoires en attendant la disponibilité de ces documents puisque le fait de s'appuyer sur le RNI¹⁰ et les OPMV¹¹ ne sera pas suffisant dans le contexte imposé par le nouveau régime forestier. Un autre point important qu'il nous faut souligner dans ce PAFI-T est l'absence d'une section consacrée aux territoires fauniques structurés. Une vocation faunique légale et importante permet une création de richesse. Par conséquent, il faudrait définir des objectifs d'aménagement pour les différents types de territoires fauniques structurés. Pour ce qui est de la technique de récolte, il faudrait favoriser l'utilisation de la multifonctionnelle sur le territoire des réserves fauniques. Ce type de machinerie permet une protection accrue de la régénération, élimine la présence d'aires d'ébranchages et permet de conserver la quiétude de la clientèle fréquentant le réseau des réserves fauniques.

Sébastien Bergeron – À titre personnel

Afin d'optimiser l'exploitation de la forêt, une attention supplémentaire devrait être apportée aux produits forestiers non ligneux (PFNL), notamment pour ce qui est des produits alimentaires. Des procédures d'exploitation de ces produits dans les futures zones de récolte pourraient être implantées. Ainsi, il serait possible d'optimiser la production du milieu forestier en favorisant la récolte de PFNL avant le passage de la machinerie forestière. Des mesures pourraient aussi être mises en place pour valoriser et favoriser l'exploitation forestière avec de la machinerie légère et des bûcherons manuels. La machinerie lourde creuse des sillons dans le sol et le compacte de sorte que la forêt se régénère moins bien dans les ornières créées. L'impact environnemental créé par le passage répété de machinerie forestière lourde est important.

De plus, il faudrait réintroduire des espèces anciennement abondantes afin de favoriser la biodiversité mais aussi pour diversifier les opérations et les ressources du milieu forestier à long terme. Par exemple le noyer noir, dont le bois de première qualité a entraîné son exploitation massive et sa raréfaction dans nos forêts. Outre son bois, ses noix pourraient être un produit exploité en forêt. Il pourrait ainsi être avantageux de favoriser les arbres à intérêt alimentaire, ce qui pourrait s'avérer être un atout supplémentaire lorsqu'à maturité. Enfin, comme toutes les prédictions scientifiques prévoient un réchauffement climatique d'au moins 4°C d'ici 2050, il pourrait être judicieux de considérer cet aspect dans la planification du reboisement. La ligne historique de séparation entre l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau jaune risque de se déplacer au nord de plusieurs dizaines de kilomètres dans les prochaines décennies. Il pourrait être avisé de reboiser des feuillus un peu plus au nord que par

⁹ SADF : Stratégie d'aménagement durable des forêts

¹⁰ RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

¹¹ OPMV : Objectif de protection et de mise en valeur



rapport à l'historique forestier pour tenir compte de l'impact grandissant des changements climatiques.

Regroupement des Locataires des Terres Publiques – Bertrand Grenier

Lorsqu'il est mention de protection de sites récréotouristiques, pourquoi ne mentionne-t-on jamais les locataires de terres publiques dans ces sections?

5.2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
Chapitre 4: Description et historique du territoire, de ses ressources et de son utilisation		
4.3	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi ne mentionne-t-on jamais les locataires de terres publiques dans les sections reliées à la protection des sites récréotouristiques?	Bertrand Grenier (RLTP)
Chapitre 5: Objectifs d'aménagement		
5.1.3.1	<ul style="list-style-type: none">• L'enjeu lié à la structure d'âge des forêts permet de déceler une problématique majeure sur une partie du territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin.• L'enjeu lié à la structure d'âge des forêts permet de déceler une problématique majeure sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique Mastigouche.• Une solution à préconiser serait l'utilisation de traitements sylvicoles en coupes partielles.• Le plan de restauration et la fiche VOIC n'étant pas encore définis, cela limite la portée des commentaires émis.• Il sera important de connaître quelle sera la stratégie adoptée dans les secteurs ayant des niveaux d'altération élevés et quels seront les impacts de celle-ci sur la planification.	Yannick Dufour (Sépaq)
5.1.3.2	<ul style="list-style-type: none">• La qualité des habitats fauniques est une préoccupation majeure pour la Sépaq.• Les peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse sont considérés comme des habitats pour	Yannick Dufour (Sépaq)

¹² CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols.



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>plusieurs espèces fauniques.</p> <ul style="list-style-type: none">• La Sépaq est tout-à-fait d'accord avec l'objectif de favoriser le développement de ces peuplements en priorité.• La régénération naturelle est favorisée au détriment du reboisement sur le territoire des réserves fauniques.• Toutefois, il y a une incertitude quant au budget disponible nécessaire à la réalisation de ces stratégies sylvicoles qui requièrent des investissements importants.• Une priorisation des investissements sur les territoires fauniques structurés pourrait ainsi être appliquée.• Il reste à définir une période de temps afin de combler les écarts entre la forêt préindustrielle et la forêt aménagée. Cet aspect sera majeur dans l'application de la stratégie.• Ce nouveau régime propose toujours une proportion significative de CPRS¹². D'autres alternatives devraient être envisagées dans les peuplements où il sera possible de créer davantage de qualité.• Le retrait de strates dans le calcul de possibilité forestière, tel que les cédrières, s'avère un aspect positif puisqu'il s'agit d'un habitat faunique privilégié du chevreuil et du petit gibier.	
5.1.3.3	<ul style="list-style-type: none">• La Sépaq est d'accord avec l'enjeu lié aux structures complexes étant donné le rôle important de ces peuplements pour la faune.• Cet enjeu est d'autant plus important dans l'UA 62-52 puisque la problématique y est plus importante.• Le maintien des grosses tiges, et ce indépendamment de leur vigueur, dans les CPI¹³ du CERFO¹⁴ est considéré comme une bonne solution. D'autant plus que généralement les directives de récolte sont souvent orientées vers les tiges possédant un diamètre supérieur.• Il faudrait cibler quels sont les peuplements forestiers possédant un potentiel permettant des actions sylvicoles qui accéléreront la restauration	Yannick Dufour (Sépaq)

¹³ CPI : Coupe progressive irrégulière

¹⁴ CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	des structures complexes.	
5.1.3.6	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le PAFI-T ne présente pas de mesures particulières permettant d'orienter le PAFI-O à court-terme sur les questions d'habitat faunique. Il serait pourtant possible de favoriser l'habitat de ces espèces par une planification opérationnelle adaptée.• Il faut prioriser l'application de la CMO¹⁵ sur l'ensemble des territoires fauniques structurés.• La CMO doit s'inspirer des principes de l'aménagement écosystémique (forme, répartition spatiale, forêts résiduelles, etc.) afin qu'elle soit adaptée au nouveau régime forestier. <p><i>Martre d'Amérique</i></p> <ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de l'indice MQH¹⁶ développé par Faune Québec (secteur faune sous le MRNF) pour caractériser les habitats de la martre d'Amérique nous apparaît comme une initiative judicieuse. Toutefois, il faudrait rehausser le seuil critique de 40% à 50% pour atteindre un rendement soutenu.• Le rétablissement de l'habitat de la martre d'Amérique sur le territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin nécessitera de nombreux efforts. Cette problématique affecte probablement d'autres espèces dont l'habitat faunique est similaire.• Le rétablissement de l'habitat de la martre d'Amérique sur le territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin nécessitera de nombreux efforts. Cette problématique affecte probablement d'autres espèces dont l'habitat faunique est similaire. <p><i>Original</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La Sépaq est favorable à l'application d'un ratio de 50% maximum de peuplements de 7m et moins appliqué dans des secteurs d'aménagement de 25 km². La Sépaq souhaite un aménagement forestier adapté à l'échelle des zones de chasse défini sur le territoire des réserves fauniques.	Yannick Dufour (Sépaq)

¹⁵ CMO : Coupe mosaïque

¹⁶ MQH : Modèles de qualité d'habitats



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Petit gibier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• L'habitat du petit gibier est une préoccupation de plus en plus importante, notamment pour ce qui est de la gélinotte huppée.• Des aménagements spécifiques ont été effectués dans la réserve faunique Mastigouche dans l'UA 41-51. Le maintien d'une bande de 100 m avec coupe partielle en bordure des chemins particulièrement fréquentés par les chasseurs est un exemple d'aménagement spécifique que la Sépaq souhaiterait étendre à l'ensemble du réseau des réserves fauniques.• L'éclaircie précommerciale a un impact significatif sur l'habitat faunique du petit gibier. L'OPMV 7 n'est pas suffisamment restrictive pour permettre une protection adéquate de la qualité de l'habitat des petits gibiers. L'application de certaines mesures permettrait de réduire les impacts négatifs de ces traitements sylvicoles :<ul style="list-style-type: none">○ Pour les blocs de plus de 10 ha, il faudrait conserver au moins 10 % en superficie non traitée. Ces superficies non traitées devraient être d'un seul tenant d'un minimum d'un ha et d'une largeur minimale de 50 m.○ Favoriser la création d'une bande de protection de 200 m entre chaque tenant.○ Pour les blocs de 40 ha et plus, il faudrait prévoir le traitement de manière à ce que celui-ci soit réalisé en deux interventions distinctes. Les interventions devraient être espacées d'au moins 4 ans et un maximum de 60 % du tenant devrait être traité lors de la première intervention.○ L'éclaircie précommerciale devrait favoriser le maintien d'environ 5 000 tiges résiduelles par ha à la fin du traitement.○ Il faudrait conserver les essences non commerciales.	
5.1.4	<ul style="list-style-type: none">• Les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) sont incompatibles avec la vocation de	Yannick Dufour (Sépaq)



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>conservation et de mise en valeur de la faune.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le PATP¹⁷ prévoit une utilisation multiple modulée dans les réserves fauniques et rien ne spécifie qu'une vocation devrait primer sur l'autre. Dans ce contexte, la sylviculture intensive pourrait permettre l'atteinte d'objectifs de conservation et de mise en valeur des réserves fauniques en autant que cette sylviculture restaure la naturalité des écosystèmes.• L'artificialisation de la forêt par l'application d'une sylviculture élite n'est pas compatible avec la vocation des réserves fauniques.• Le délai de restauration des FHVC¹⁸ découlant du processus de certification doit être plus rapide. Par conséquent, une stratégie particulière devrait être développée à même le PAFI-T.• Une stratégie particulière devrait aussi être développée dans le PAFI-T concernant les zones à hautes valeurs (ZHV) qui regroupent des secteurs stratégiques qui seront ultérieurement définis. Un processus d'identification des ZHV est présentement en cours dans l'ensemble des réserves fauniques.	
5.1.4	<ul style="list-style-type: none">• Des procédures d'exploitation des PFNL¹⁹ dans les futures zones de récolte pourraient être implantées afin d'optimiser la production du milieu forestier avant le passage de la machinerie forestière.• La machinerie lourde creuse des sillons dans le sol et le compacte de sorte que la forêt se régénère moins bien dans les ornières créées.• Il faudrait réintroduire des espèces anciennement abondantes afin de favoriser la biodiversité et diversifier les ressources du milieu forestier à long terme.• Les prédictions scientifiques prévoient un réchauffement climatique d'au moins 4°C d'ici 2050, il pourrait être judicieux de considérer cet aspect dans la planification du reboisement.	Sébastien Bergeron (personnel)
Chapitre 6: Stratégie d'aménagement		
6.2.1	<ul style="list-style-type: none">• Dans le réseau routier identifié à la carte 7 (UA 62-	Yannick Dufour

¹⁷ PATP : Plan d'affectation du territoire public

¹⁸ FHVC : Forêt de haute valeur pour la conservation

¹⁹ PFNL : Produits forestiers non ligneux



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>51), il est important pour la réserve faunique Mastigouche d'avoir une clause dans la stratégie d'aménagement garantissant le maintien en état des chemins pour la clientèle pendant et après les travaux forestiers.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une seule année est identifiée à la carte 7, ce qui limite les commentaires qui peuvent être effectués.• La sécurité des usagers du réseau routier est une source de préoccupation importante pour les gestionnaires de réserves fauniques. Par conséquent, une attention particulière doit être portée aux ponts, ponceaux, limites de vitesse et signalisation.• Les chemins du Lac Plouffe et du Lac Champagne doivent être priorisés comme des accès principaux pour la partie ouest la réserve faunique Mastigouche.• Plusieurs chemins passeront à proximité des campings Odelin, Dix Mille et Mosquicen en 2013-2014 et la quiétude des villégiateurs ne doit pas être compromise.• La planification du réseau routier doit être réalisée de façon à éviter les nouveaux accès aux réserves fauniques afin de conserver un contrôle sur les accès. Les accès incontrôlés constituent une problématique importante pour les réserves fauniques.• Une attention particulière doit être portée à la route 63 puisque des travaux d'amélioration ont été réalisés par la Sépaq dans le cadre du projet de développement de chalets au lac Laverdière qui aura lieu au printemps 2013. La surface de roulement est adéquate pour la clientèle, mais cette route n'est pas gravelée. Advenant la présence de transport forestier à cet endroit, il sera important de prendre cet élément en compte pour ne pas endommager le chemin et les investissements qui y ont été consacrés.• Une stratégie d'entretien des chemins devra être définie pour les différents utilisateurs. Il faut convenir d'un partage des coûts pour les travaux d'entretien et de réparation des chemins, notamment pour les axes principaux multi-usages.	(Sépaq)



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
6.3	<ul style="list-style-type: none">• La stratégie d'aménagement proposée pour les secteurs résineux et feuillus est convenable. Toutefois, la disponibilité des budgets nécessaires à la réalisation d'une telle stratégie est source d'inquiétude.• La stratégie d'aménagement des secteurs mélangés est une avenue intéressante puisque les coupes partielles semblent privilégiées. Ceci permettra de contrer l'enfeuillement, maintenir la qualité des paysages et les attributs des habitats fauniques.• Toutefois, des interrogations subsistent quant à l'application de ces stratégies lorsque l'on consulte le tableau 15. On constate que la très grande majorité des superficies des groupes de production prioritaires MIXTEBOPR²⁰ et MIXTEPEUR²¹ sont en CPRS. Ne devrait-il pas y avoir des éclaircies commerciales dans ces groupes de production (UA 62-51)?• Une proportion significative des superficies des groupes de production prioritaire résineux et mixte est en CPRS et aucune éclaircie commerciale n'est prévue (UA 62-52).	Yannick Dufour (Sépaq)
6.4	<ul style="list-style-type: none">• La présence de 220 ha dans le groupe MIXTERBOUF²² amène des questionnements puisque la Sépaq considère cette proportion comme élevée. Ces peuplements sont pourtant généralement traités en coupes partielles.• Au niveau des AIPL, la Sépaq s'oppose à l'utilisation d'essences hybrides ou exotiques.• La Sépaq peut difficilement se positionner par rapport aux AIPL et la stratégie qui y sont reliées tant et aussi longtemps que la localisation, la nature et l'intensité des interventions ne seront pas définies.	Yannick Dufour (Sépaq)

²⁰ MIXTEBOPR : Regroupement de peuplements pour fins de calculs. Peuplements mixtes à dominance de bouleau à papier et de résineux.

²¹ MIXTEPEUR : Regroupement de peuplements pour fins de calculs. Peuplements mixtes à dominance de peupliers et de résineux.

²² MIXTERBOUF : Regroupement de peuplements pour fins de calculs. Peuplements mixtes à dominance de résineux et de bouleau jaune et d'essences feuillues.



Section	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none">Le principe de précaution devrait prévaloir sur les territoires des réserves fauniques dans un objectif d'aménagement écosystémique et de protection ou conservation des habitats fauniques.	

6. RECOMMANDATIONS

Général

La présentation de documents parfois incomplets en raison de l'application imminente du nouveau régime forestier a généré plusieurs commentaires sur la difficulté de se prononcer dans ces circonstances. Il en va de même pour les modalités encore inconnues de la SADF et de la RADF s'y rattachant, modalités qui devront être arrimées avec le RNI actuel et les OPMV. Cette situation semble être temporaire, puisque la mise en application du nouveau régime forestier en avril 2013 et l'amélioration continue du travail au cours des années à venir devraient arriver à corriger ces problématiques.

Plusieurs préoccupations ont été émises en lien avec les différents territoires fauniques structurés. L'absence d'objectifs d'aménagement faunique rend impossible l'adaptation des scénarios sylvicoles et des techniques de récolte forestières. Il semblerait judicieux d'intégrer plus clairement les objectifs fauniques à l'aménagement écosystémique des forêts afin de clarifier les mesures spéciales à considérer en territoires fauniques structurés.

Dans l'objectif d'aménager la forêt en fonction de toutes les ressources qu'elle peut receler, l'intégration de la récolte des PFNL au calendrier des opérations a été soulevée. À cet effet, il serait profitable pour l'aménagement des ressources naturelles que des balises et processus de récoltes des PFNL soient mis sur pieds.

Finalement, des questions touchant les changements climatiques ont été soulevées. Dans une perspective d'aménagement durable, des actions concrètes doivent être envisagées afin de prévoir les modifications possibles des écosystèmes forestiers en raison de ces changements climatiques.

Objectifs d'aménagement

Plusieurs problématiques et questionnements en lien avec la qualité des habitats fauniques ont été soulevés. La notion de structure d'âge pourrait également être considérée sous un angle faunique, plutôt que sous l'angle de l'âge d'exploitabilité uniquement.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Dans un objectif d'aménagement écosystémique et dans une préoccupation de l'exploitation multiressources des ressources naturelles, les notions de qualité des forêts, de traitements alternatifs et de priorisation des investissements sont cruciales.

Les AIPL génèrent plusieurs questions et commentaires en raison du manque de précision des scénarios sylvicoles envisagés. Bien que plusieurs intervenants reconnaissent que la sylviculture intensive puisse être un outil de conservation en plus de permettre une production de bois accrue, la nature et l'emplacement de ces AIPL suscitent des inquiétudes. Il est important de conserver en prémisses que la naturalité des écosystèmes doit s'appliquer tant aux territoires sous aménagement extensif qu'aux territoires de conservation.

Stratégie d'aménagement

Il s'avère important pour de nombreux organismes de conserver la qualité de roulement des chemins pendant et après les opérations forestières. La sécurité routière des usagers du territoire est une source de préoccupation importante et une attention particulière doit être portée à l'établissement et au respect des mesures de sécurité routière par les travailleurs forestiers.

Le contrôle de l'accès aux territoires est une préoccupation majeure des gestionnaires de territoire. L'aménagement forestier devrait tenir compte de cette problématique en évitant les nouveaux accès au territoire ou en s'assurant qu'ils soient éliminés par la suite par l'entremise d'un processus de fermeture de chemin. La CRRNT de Lanaudière ne s'est pas encore positionnée en faveur d'une mesure facilitant la fermeture de chemins. Toutefois, il s'avère souvent moins problématique, quoique quelquefois plus dispendieux, d'utiliser un accès déjà présent sur le réseau routier.

Dans un contexte d'aménagement de forêts mélangées, la problématique d'enfeuillement demeure préoccupante dans Lanaudière. Afin de conserver la qualité des paysages et des habitats fauniques, tout en maintenant la productivité de bois de qualité, le principe de précaution doit s'appliquer afin de limiter l'enfeuillement des peuplements.

7. CONCLUSION

La tenue de la consultation publique a permis de soulever de nombreuses interrogations, notamment sur le niveau d'intégration des autres ressources dans la planification forestière.

Le MRN pourra utiliser les commentaires recueillis dans ce rapport pour mieux cibler les objectifs d'intégration des ressources et du territoire afin de répondre aux objectifs d'aménagement durable des forêts. Par la suite, le MRN pourra intégrer ces objectifs dans la planification opérationnelle et la présenter aux différentes instances chargées de le conseiller, notamment la Table GIRT 062. Cette dernière, regroupant les intervenants élus des différents types d'utilisateurs du milieu, conseillera le MRN jusqu'à l'obtention d'un consensus parmi les différents intervenants. Ce processus de consultation en



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-T



étapes multiples permettra de mettre à jour un aménagement forestier le plus proche possible des besoins des différents utilisateurs du territoire forestier.

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir des commentaires sur la planification de l'aménagement intégré des UA 62-51 et 62-52 de la région de Lanaudière. En ce sens, plusieurs commentaires ont permis d'anticiper des problématiques sur un grand nombre de sujets généraux. Notons que très peu de commentaires ont été émis concernant la planification tactique en comparaison aux commentaires émis pour la planification opérationnelle. Ceci peut être dû à l'imminence des travaux, amenant les intervenants à prioriser leurs actions sur les secteurs d'opérations à venir. À l'avenir, une différenciation des consultations publiques pour les PAFI-O et PAFI-T permettrait de mieux faire ressortir les enjeux de planification intégrée à long terme.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-T



Bibliographie

Coulombe, G., Huot, J., Arsenault, J., Bauce, É., Bernard, J.-T., Bouchard, A., Liboiron, M.A. et G. Szaraz. (2004). «Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise», Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 2-550-43626-1.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Annexe 1

Avis public

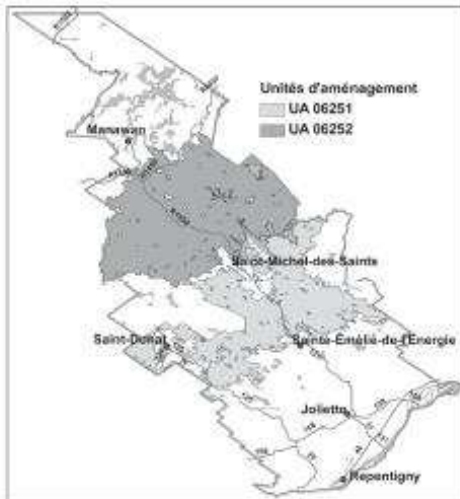
Ministère des Ressources naturelles
Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

VOTRE OPINION COMPTE !

LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES DE LANAUDIÈRE

PRÉSENTATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUES ET DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 062-51 ET 062-52

Vous êtes invité à consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels pour le territoire public de Lanaudière.



Les plans d'aménagement forestier intégré tactiques sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les principales infrastructures et chemins à construire ou à maintenir, les stratégies d'aménagement forestier, les niveaux d'intervention et les possibilités forestières, les valeurs, objectifs, indicateurs et cibles, ainsi que les aires d'intensification de la production ligneuse. Ils présentent, le cas échéant, les différentes normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts imposées en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. La période de consultation sur les **plans tactiques** se tient du 15 novembre au 29 décembre 2012.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les secteurs d'intervention potentiels et la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer. La période de consultation sur les **plans opérationnels** se tient du 15 novembre au 9 décembre 2012.

La Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, qui a reçu le mandat du Ministère d'organiser la consultation, tiendra une rencontre d'information le **mercredi 14 novembre, de 19 h à 22 h** à l'endroit suivant :

Club de golf de Joliette
221, chemin du Golf Est
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8L1

Un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public.

Vous pourrez consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels des unités d'aménagement 062-51 et 062-52 :

- Dans Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

- Au bureau de la direction générale en région du Ministère :

- 150, rue Saint-Michel
Sainte-Émile-de-l'Énergie, Québec J6K 2K0
- Sur rendez-vous, en téléphonant au 450 886-0916, poste 0
- Le bureau est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre à vos questions.

- Au bureau de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière :

- 3, rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec J6E 2K3
- Sur rendez-vous, en téléphonant au 450 759-4344, poste 0.
- Le bureau est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés et du 24 au 28 décembre), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 9 décembre 2012 pour les plans opérationnels et le 29 décembre 2012 pour les plans tactiques.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Annexe 2

Séance d'information PAFI Région de Lanaudière

Mercredi 14 novembre, de 19 h à 22 h

Club de Golf de Joliette

221, chemin du Golf Est

Saint-Charles-Borromée J6E 8L1

- 18 h 30 Accueil des participants par le personnel de la CRÉ
Inscription
Café
- 19 h Mot de bienvenue de M. Gaétan Morin, Président de la CRÉ Lanaudière
5 minutes
- 19 h 05 Présentation du but de la rencontre, par Vincent Miville, Conseiller à la
CRÉ Lanaudière
Explication sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et
tactiques
10 minutes
- 19 h 15 Présentation des PAFI-T, par Frédéric Joubert, représentant du MRN
60 minutes
- 20 h 15 Présentation des PAFI-O, par Guillaume Tremblay et Julie Lefrançois,
représentants du MRN
60 minutes
- 21 h 15 Période de questions animée par Vincent Miville, modérateur de la CRÉ
40 minutes
- 21 h 55 Mot de la fin par Vincent Miville, représentant de la CRÉ invitant les
participants à participer à la consultation en ligne ou en personne
- 22 h Fin de la rencontre



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Annexe 3

Nom

Organisme

Denis Haineault	Club Royaume de la motoneige
Fernand Thibeault	Club Quad St-Zénon
Jocelyn Séguin	Fédération des clubs de motoneige du Québec
Mathieu Lemay	
Daniel Lachance	Coopérative Forvalco
Karine Loranger	CARA
Philippe Morin	MRC Matawinie
Clément Ricard	Forêt privée
J.-C. Savoir	Mandeville
Stéphane Castonguay	Ministère des Ressources naturelles
Suzanne Larocque	Association du lac La Clef
Guy Couture	Association du Lac Collin
Johanne Aubry	Association de riverains
Louis-Marc Soyez	Trappeur
Marcel Lanctôt	
Luc Bossé	MRC Joliette
Claudine Ethier	Association forestière Lanaudière
Dominic Desgagné	Regroupement des ZECs Lanaudière
Benoît Michaud	Association forestière de Lanaudière – Ressources forestières biotiques
Jean-Guy Ricard	Association des trappeurs professionnels du Québec

Représentants du MRN et de la CRÉ

Daniel Soulières	Ministère des Ressources naturelles
Frédéric Joubert	Ministère des Ressources naturelles
Julie Lefrançois	Ministère des Ressources naturelles
Diane Lamarche	Ministère des Ressources naturelles
Guillaume Tremblay	Ministère des Ressources naturelles
Charles Beauchemin	Ministère des Ressources naturelles
Chantal Duval	CRÉ/CRRNT Lanaudière
Vincent Miville	CRÉ/CRRNT Lanaudière